



Ref : CFVU2021/21-0902

CFVU DU 23 SEPTEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT AVIS SUR LE RÉFÉRENTIEL ÉQUIVALENT HORAIRE 2021-2022, MASTER MEEF 2ND DEGRÉ.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 23 septembre 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Dans un objectif d'harmonisation des pratiques entre parcours de formations de l'UBM mais également entre établissements, UBM et UPPA dans un 1er temps, le REH 2021-2022 concernant les mentions de MEEF est le suivant :

- 2 HTD pour la visite d'un fonctionnaire stagiaire par semestre de M2 (4 HTD au total sur l'année)
 - 2 HTD pour la visite d'un alternant en responsabilité par semestre de M2 (4 HTD au total pour l'année)
 - 2 HTD par étudiant pour l'accompagnement du mémoire de recherche (M2)
 - 2 HTD de simulation d'oral par étudiant pour les parcours qui préparent à un concours à 2 épreuves
 - 2 HTD supplémentaires de simulation d'oral par admissible pour les parcours qui préparent à un concours à 2 épreuves.
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) AU RÉFÉRENTIEL ÉQUIVALENT HORAIRE 2021-2022, MASTER MEEF 2ND DEGRÉ.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 24/09/2021.*

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de votes pour	24
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.